

RCS : NANCY Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00059 Numéro SIREN : 817 722 986 Nom ou dénomination : 3D NEGOCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2021 sous le numéro de dépôt 10425

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
3D NEGOCE		54200 TOUL	
SIRET	8 1 7 7 2 2 9 8 6 0 0 0 1 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
 Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
 Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	1 785	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐
Assistants urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nets soumis à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	--	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
GA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Cocher la case correspondante		Date: Lieu TOUL	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	
Attestation de conformité fiscale (ECF)			

N° 2065 bis-SD
2021

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

montant global brut des distributions (1)		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b	
montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions					e	
autres que celles visées en (a),					f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)					g	
					h	
montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

[illegible]

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Cessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise 3D NEGOCE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 54200 TOUL

Numéro SIRET * 81772298600012

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le <u>31122020</u>	Exercice N-1 clos le <u>31122019</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098		
Total général (I+II)		110	112		
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		100	100
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132			
	Report à nouveau	134		7 136	5 990
	Résultat de l'exercice	136		4 155	842
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		11 390	6 932
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 865	9 199
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			735
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u>)	172		2 847	1 409
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		4 712	11 343
	Total général (I + II + III)	180		16 103	18 274
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		1 2 0 2 0 1		1 2 0 1 9		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens intracommunautaires services * }	215	214	10 000		
		217	218	27 277		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226	4 500		
	Autres produits		230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	41 777		
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	25 119		
	Variation de stock (marchandises) *		236			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	6 710		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	825	(842)	
	Rémunérations du personnel *		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252			
	Dotations aux amortissements *		254	618		
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260	3 999		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	37 271	(842)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	4 507	842	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294			
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300	84		
		348				
	Impôts sur les bénéfices *		306	268		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	4 155	842
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	4 155	314
	Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
		Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
Provisions non déductibles *			322			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	268		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés		247	330	1 862		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
Déductions		Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexies)	981	989			
	Divers ZFA NG (44. quaterdecies)	345	344			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)		127			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		991			
	Investissements outre-mer		346			
	Créance due au report en arrière du déficit		993			
	Zone de développement prioritaire (44. sexies decies)					
	Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)		138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 45 duodecies)						
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	1 785	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	1 785	372		

Formulaire obligatoire (article 392 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D NEGOCE

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 851	442		444		446	2 851		2 851		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	75	482		484		486	75		75		
TOTAL		490	2 926	492		494		496	2 926		2 926		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	618	532	618	534		536	1 236		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	618	572	618	574		576	1 236		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NO1.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

3D NEGOCE

1, rue Pont des Cordeliers

54200 TOUL

06/10/2021

Greffe du Tribunal de Commerce de
Nancy

Rue du Général Fabvier

BP 30 108

54003 NANCY CEDEX

Concerne : 3D NEGOCE

Monsieur le greffier,

Nous vous adressons conformément aux prescriptions de l'article 293 AL 1 du décret de 1967
modifié par le décret du 1^{er} mars 1985, un exemplaire :

- Du bilan et du compte de résultat au Cliquez ici pour entrer une date.
- De l'annexe ;
- Du rapport de gestion ;
- De l'AGO du : 15/12/2020
- D'un chèque de 47.90 €.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Monsieur le greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Désignation de l'entreprise :

3D NEGOCE

1 rue pont des Cordeliers

54200 TOUL

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
--

Période du 01/01/2019 au 31/12/2020

DÉFINITION DE L'ANNEXE

L'annexe L123-12 du Code du Commerce fait obligation à tous les commerçants – personnes physiques et personnes morales d'établir une annexe dans le cadre de l'établissement de leurs comptes annuels.

Le contenu de cette annexe, qui résulte de la réglementation doit faire apparaître :

- Certaines informations obligatoires quelles que soit leur importance ;
- D'autres informations, d'importances significatives, et nécessaires à l'obtention d'une image fidèle de l'entreprise.

RENSEIGNEMENTS DE L'ANNEXE

I. D'ORDRE GÉNÉRAL

1. *FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE*
2. *MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION*
3. *CHANGEMENT DE MÉTHODES*
4. *INFORMATION RELATIVE AU CICE*

II. CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF

1. *IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*
2. *IMMOBILISATIONS CORPORELLES*
3. *IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES*
4. *STOCKS*
5. *CRÉANCES*
6. *VALEURS IMMOBILIÈRES DE PLACEMENT*
7. *CHARGE CONSTATÉES D'AVANCE – PRODUITS À RECEVOIR*

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN PASSIF

1. *CAPITAL SOCIAL*
2. *PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES*
3. *DETTES*

IV. CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DE CHARGES

V. CONCERNANT DES RUBRIQUES DE PRODUITS

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. *ENTREPRISES LIÉES*
2. *MÉTHODES DE RÉÉVALUATION*

I. ORDRE GENERAL

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant

2. MODES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes ont été établis selon les principes généraux de continuité d'exploitation, de l'indépendance des exercices, de prudence et d'image fidèle.

3. CHANGEMENT DE METHODES

Néant

4. INFORMATIONS RELATIVES AU CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) pour un montant de 0 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

II. CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Néant

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Voir tableau 2054 et 2055

II. CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF (suite)

3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :75 euros

4. STOCKS

STOCK DE MARCHANDISES :0 euros

TRAVAUX EN COURS :0 euros

5. CRÉANCES

CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS : 11540 euros

AUTRES CRÉANCES : 2873 euros

ÉTAT IMPOT/BÉNÉFICE 268 euros

II. — CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DU BILAN ACTIF (suite)

6. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

NÉANT

7. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE – PRODUITS À RECEVOIR

VOIR DÉTAILS JOINTS

COTISATIONS	
ASSURANCES GÉNÉRALES	620
PAGES JAUNES	
LEASING	
RSI	
CSG DÉDUCTIBLE	
LOYER	2500
LOCATION MOBILIÈRE	
COTISATIONS	
PARKING	
TOTAL	3120

III. CONCERNANT DES RUBRIQUES DU BILAN PASSIF

1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 1 00 euros.

2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Néant.

3. DETTES 1865euros

EMPRUNT AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT : 1865 euros

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS : 0euros

AUTRES DETTES

CLIENTS0 euros

IV. CONCERNANT UNIQUEMENT DES RUBRIQUES DE CHARGES

NEANT

Société à responsabilité limitée au capital de 1 00 €

« 3D NEGOCE »

Siège social : 1 rue ponts des Cordeliers

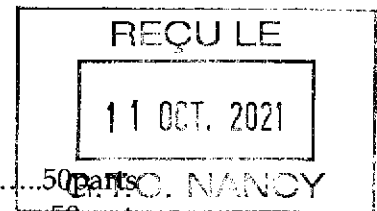
54 200 TOUL

RCS : 817 722 986

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 05 OCTOBRE 2020**

FEUILLE DE PRESENCE

Monsieur	GUMILA Sébastien	50 parts
Monsieur	ALPKIRAY Eric	50 parts
Total		100 parts



A stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to GUMILA Sébastien.

A stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to ALPKIRAY Eric.

SAS 3D NEGOCE
1 rue Pont des Cordeliers
54200 TOUL
Siret : 817 722 986 00012
Tel. 06 68 05 62 98 - 06 70 00 69 79

Société à responsabilité limitée au capital de 1 00 €

« 3D NEGOCE »

Siège social : 1 rue ponts des Cordeliers

54 200 TOUL

RCS : 817 722 986

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 05 10 2021

L'an deux mil vingt

Le 05 octobre à onze heures,

Les associés de la société « 3D NEGOCE»

Société à responsabilité limitée au capital de 1 00 €

Dont le siège social est situé à TOUL, 1, rue Pont des cordeliers

Se sont réunis au siège au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite conformément aux statuts ;

Etaient présents :

Monsieur GUMILA Sébastien

Monsieur ALPKIRAY Eric

L'assemblée est présidée par Monsieur ALPKIRAY Eric, Gérant

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales,

Et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions extraordinaires conformément à l'article 23 des statuts.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant
- l'inventaire, le bilan et le compte de résultat de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis la présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du gérant
- quitus au gérant

- approbation du bilan du rapport et des comptes arrêtés au 31 décembre 2020
- affectations des résultats.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance. La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu le rapport de la gérance approuve les comptes de l'exercice au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus au gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Le bilan arrêté au 31 décembre 2020 se soldant par un bénéfice de 1785€

Les membres du bureau décident d'affecter ce résultat comme suit :

- Au compte « REPORT A NOUVEAU » la somme de 1785€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

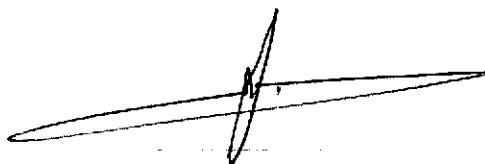
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Monsieur GUMILA Sébastien

A stylized, cursive signature in black ink, appearing to read 'Gumila'.

MONSIEUR ALPKIRAY Eric

A stylized, cursive signature in black ink, appearing to read 'Alpkiray'.